



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 29 juin 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1166782001

Autoriser une dépense additionnelle de 21 640,12 \$ pour compléter l'installation de la mise à jour du logiciel Prowatch dans le cadre du contrat accordé à Site Intégration Plus inc. (CE150 513) majorant ainsi le montant total du contrat de 213 575,00 \$ à 235 215,12 \$, taxes incluses

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1164472014

Accorder un contrat, pour une période de 12 mois, à Communication J. Poissant enr. pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 163 896,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15219 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166316013

Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de neuf terrains de balle- Somme maximale de 271 908,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15017) (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.004 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1161477001

Accorder un contrat de services professionnels à Itres Research Limited pour l'acquisition de données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal - Somme maximale de 267 851,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15055 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231033

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé à la firme Systématix technologies de l'information inc., (CE15 1277) pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures afin de développer un outil de gestion - Approuver le projet d'avenant no 1

20.006 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166157002

Autoriser l'exposition de 3 costumes du spectacle OVO du Cirque du Soleil, à l'occasion de l'Halloween à l'Insectarium, du 16 septembre au 31 octobre 2016 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec le Cirque du Soleil - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161643001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 76 000 \$ à 3 organismes, pour l'année 2016, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle - Approuver les projets de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066007

Approuver les 28 projets d'infrastructures proposés dont 26 par 13 arrondissements et 2 par 2 services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 »

30.002 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1162912002

Accepter une somme de 325 850 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets du service de l'Espace pour la vie en 2016 - Autoriser un budget additionnel de dépenses de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du développement économique - 1160191003

Autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du développement économique afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'environnement - 1160793001

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 37 du Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), relative à l'écocentre Saint-Laurent

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	18
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1166782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de \$21 640,12 (taxes incluses) pour compléter l'installation de la mise à jour du logiciel Prowatch dans le cadre du contrat accordé à la firme Site Intégration Plus Inc. (CE 150513) majorant ainsi le montant total du contrat de 213 575,00 \$ à 235 215,12 \$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1- accorder une dépense additionnelle de 21 640,12 \$ (taxes incluses) à la firme Site Intégration Plus inc. pour compléter l'installation de la mise à jour du logiciel Prowatch, dans le cadre du contrat accordé à la même firme (CE 150513) majorant ainsi le montant total du contrat de 213 750,00 \$ à 235 215,12 (taxes incluses)

2- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-13 15:33

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de \$21 640,12 (taxes incluses) pour compléter l'installation de la mise à jour du logiciel Prowatch dans le cadre du contrat accordé à la firme Site Intégration Plus Inc. (CE 150513) majorant ainsi le montant total du contrat de 213 575,00 \$ à 235 215,12 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mars 2015, le comité exécutif autorisait l'octroi d'un contrat à Site Intégration Plus Inc, pour un montant maximal de 213 575 \$ pour la fourniture de la mise à jour du logiciel Prowatch. Ce logiciel est utilisé pour la gestion du contrôle d'accès par carte dont plus de 60 bâtiments municipaux sont munis (1000 portes). Il y a eu 2 soumissionnaires. La deuxième soumission s'élevait à 238 522,90 \$, soit 3 307,78 \$ de plus que le plus bas soumissionnaire incluant la majoration.

Une compréhension différente du document d'appel d'offres de la part de la firme Site Intégration Plus, a fait en sorte que les coûts relatifs à la main-d'oeuvre n'étaient pas inclus dans le montant de sa soumission. Cette situation s'est dévoilée lors du paiement de la première facture le 14 septembre 2015 alors que le contrat était exécuté à 75%. Pour des motifs de sécurité, le fournisseur a complété l'installation.

Les clauses administratives particulières du documents d'appel d'offres mentionnent « la fourniture et l'installation complètes des équipements». La firme Site Intégration Plus Inc. ne considère pas des logiciels comme étant des équipements. La firme a donc procédé à la facturation de la main-d'oeuvre.

Afin d'éviter des coûts relatifs aux tribunaux qui risquent d'être supérieurs au montant réclamé, la firme Site Intégration Plus Inc. et la Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière ont convenues, le 15 février 2016, de partager à part égale les coûts relatifs à la main-d'oeuvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 150513 Accorder à Site Intégration Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la mise à jour du logiciel Prowatch, aux prix de sa soumission , soit pour une somme maximale de 213 575 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13588 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration du contrat de Site Intégration Plus inc. de 21 640,12 \$ pour le paiement des heures facturées par l'entreprise.

JUSTIFICATION

L'évaluation des coûts initialement, ne comprenait pas la main-d'oeuvre ni de contingences

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de \$21640,12 (taxes incluses) sera financé par les règlements d'emprunts 07-048 (corporatif) et RCG-11-028 (agglomération) des règlements - Acquisitions équipements et services informatiques.
Cette dépense sera assumée à 46,9 % par la ville centre. Le montant sera dépensé en totalité en 2016:

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fournisseur est en attente de paiement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Véronique GIGUÈRE, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LEFEBVRE
Chef de Section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-03

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-09



Dossier # : 1164472014

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, pour une période de douze mois, à "Communication J. Poissant enr.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 896,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15219 - 3 soumissionnaires

IL EST RECOMMANDÉ

1. d'accorder un contrat, pour une période de douze mois, à "Communication J. Poissant enr.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 163 896,86 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent sommaire décisionnel;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-20 11:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472014

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, pour une période de douze mois, à "Communication J. Poissant enr.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 896,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15219 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Section du parc automobile du Service de police de la Ville de Montréal a, entre autres, pour mandats l'acquisition et l'aménagement des véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés. L'aménagement d'un véhicule d'urgence neuf comporte plusieurs étapes, notamment celle d'installer les équipements de radiocommunications vocales et numériques. Lorsque le véhicule a atteint la limite de sa vie utile et qu'il doit être mis au rancart pour cause de désuétude, on lui retire tous les équipements qui ont servi à son aménagement, dont ceux de radiocommunications vocales et numériques.

Les équipements de radiocommunications vocales et numériques étant installés et démontés par un fournisseur externe, l'appel d'offres public 16-15219 a donc été tenu du 4 au 25 mai 2016, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Le contrat qui sera accordé est pour une période de douze mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune. Le présent dossier décisionnel est présenté aux membres du comité exécutif pour l'obtention d'une approbation pour les premiers douze mois du contrat. Un dossier décisionnel sera également présenté à chacune des prolongations de douze mois.

L'appel d'offres public 16-15219 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 4 mai 2016. Trois fournisseurs ont remis une soumission.

Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 25 mai 2016 et se terminera le 21 septembre 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début juillet 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1027 - 3 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, dans le cadre du contrat à Communication J. Poissant enr. (CE13 0997), majorant ainsi le montant total de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$, taxes incluses.

CE14 1056 - 2 juillet 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation prévue au contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, avec "Communication J. Poissant enr.", majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses.

CE13 0997 - 3 juillet 2013 - Accorder à Communication J. Poissant enr., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "Communication J. Poissant enr.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, pour une période de douze mois, d'installation et de démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 896,86 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les équipements de radiocommunications vocales et numériques sont essentiels au travail quotidien des policiers. Les véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés, doivent donc être aménagés en conséquence.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Communication J. Poissant enr.	163 896,86 \$	0,00 \$	163 896,86 \$
2. Radio-Onde inc.	189 033,27 \$	0,00 \$	189 033,27 \$
3. Centre de téléphone mobile ltée	607 481,91 \$	0,00 \$	607 481,91 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>132 221,25 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>132 221,25 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			320 137,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			95,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			443 585,05 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	270,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme – l'estimation)</i>	+ 31 675,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme – l'estimation) / l'estimation) X 100</i>	+ 24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse – la plus basse)</i>	25 136,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	15,3 %

Lors de la réalisation de son estimation, le SPVM a ajouté 11% au prix qui avait été soumis dans le cadre de l'appel d'offres public tenu en 2013 (13-12605).

Étant donné que, d'une part, une période de trois ans s'est écoulée entre l'appel d'offres précédent et celui concerné par le présent dossier décisionnel et que, d'autre part, les quantités prévisionnelles de certains articles décrits à l'appel d'offres 16-15219 ont augmenté par rapport au précédent appel d'offres, le SPVM aurait dû prendre davantage en compte ces deux points et ainsi réaliser une estimation plus juste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat, pour une période de douze mois, à "Communication J. Poissant enr.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 163 896,86 \$ taxes incluses. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable dans le présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'accorder le contrat à l'adjudicataire au dossier, le Service de police serait dans l'impossibilité d'aménager ses véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés, d'équipements de radiocommunications vocales et numériques. En conséquence, le travail quotidien des policiers serait fortement affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce contrat ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016: dossier présenté au comité exécutif.

Juillet 2016: début du contrat avec l'adjudicataire.

Juillet 2017: fin de la première année de contrat avec l'adjudicataire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-07

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-06-20



Dossier # : 1166316013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de neuf terrains de balle, pour une somme maximale de 271 908,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15017) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 271 908,32 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de balle de Montréal, comprenant tous les frais incidents;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 226 908,32, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15017) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-17 11:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de neuf terrains de balle, pour une somme maximale de 271 908,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15017) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Récemment, la Ville de Montréal a mis en œuvre le *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal*. Ce programme vise à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de réfection de terrains de balle. Il a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs terrains de balle. L'objectif spécifique de ce programme est de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens. Ainsi, le programme prévoit des investissements de 11 M\$ pour la période 2015-2017. Au terme de cette période, un bilan du programme sera déposé auprès du comité exécutif de la Ville

Dans le cadre de ce programme, 16 arrondissements ont présenté des demandes, représentant 60 projets de réfection de terrain de balle et des coûts de construction de l'ordre de 24 M\$. Une évaluation préliminaire des projets a été effectuée par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS - service requérant) et par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR - service exécutant) afin de déterminer les projets les plus appropriés en fonction de critères établis figurant dans le programme. Suite à cette évaluation, 37 projets ont été retenus pour un investissement estimé à 11 M\$, respectant ainsi le cadre financier du programme.

Compte tenu du nombre important de projets à réaliser et des délais restreints de conception et d'exécution des travaux, la Ville doit pouvoir compter sur les services d'une firme spécialisée en architecture de paysage qui procédera à l'élaboration des plans, des cahiers des charges, du suivi et de la surveillance de travaux des terrains de balle identifiés

au présent dossier. Lors des étapes de planification, il a été convenu de lancer successivement trois appels d'offres de services professionnels afin de livrer les projets dans les échéanciers établis. En janvier 2016, le comité exécutif a accordé un premier contrat de services professionnels pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de 15 terrains de balle situés dans les arrondissements de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CDN/NDG), de LaSalle, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles (RDP/PAT). Le présent appel d'offres constitue le second d'une série de trois. Il regroupe neuf terrains de balle situés dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et de Pierrefonds-Roxboro.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 6 avril 2016 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 2 mai 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 2 mai 2016 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 11 mai 2016.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, sur le site Internet de la Ville et du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 21 avril 2016, visait le report de la date du dépôt des soumissions. Le deuxième addenda, émis le 27 avril 2016, visait des précisions sur le cahier des charges. Les questions et réponses à ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 7 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0097 - 15 janvier 2016 - accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - 1 soumissionnaire.

CM15 1511 - 14 décembre 2015 - Avis de motion - adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CM15 0361 - 23 mars 2015 - adopter le projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle".

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le réseau des terrains de balle de Montréal est vieillissant, certains terrains datant des années 60. L'intégrité de certaines installations pourrait compromettre la sécurité des utilisateurs et de la population en général. Un des enjeux majeurs du projet est donc d'assurer l'intégrité, la conformité normative et la sécurité des installations offertes aux citoyens et associations sportives. De plus, afin de ne pas perturber la saison de jeu, une attention particulière sera portée au respect des échéanciers, des livrables et du cadre budgétaire.

Le présent appel d'offres a pour objet de retenir les services professionnels en architecture de paysage regroupant toutes les ressources nécessaires à la préparation des documents techniques et la surveillance des travaux de réfection de terrains de balle, jusqu'à la réalisation complète des travaux conformément aux documents d'appels d'offres. Le mandat consiste à élaborer des inventaires et des analyses des conditions existantes, élaborer des solutions novatrices qui répondent aux besoins énoncés par la Ville, préparer des plans d'aménagement, des documents d'appels d'offres, incluant l'estimation des coûts et d'assurer le suivi et la surveillance des travaux.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives. Le cahier des charges a été acheté par un total de sept preneurs. De ce nombre, deux firmes ont déposé une offre de services. Ces firmes ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, deux firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 28,6 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de deux ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis. Les soumissions reçues ont été évaluées et les firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Expertise Sports Design LG inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Expertise Sports Design LG inc.	78,5	7,47	171 908,32 \$	55 000 \$	226 908,32 \$
BC2 Groupe Conseil	72,0	3,42	356 335,29 \$	55 000 \$	411 335,29 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			374 226,97 \$	55 000 \$	429 226,97 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 202 318,65 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					- 47,14 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					184 426,97 \$

Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $\frac{((2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100}{}$	81,28 %
--	---------

Le montant des honoraires professionnels est de 171 908,32 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 55 000 \$, taxes incluses, soit près de 15 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.) complémentaires.

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Expertise Sports Design LG inc. est de 226 908,32 \$, taxes incluses.

Aussi, des frais incidents estimés au montant de 45 000 \$, taxes incluses, soit près de 12 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont inclus au présent dossier. Ce montant comprend des frais affectés à diverses expertises techniques et à la gestion des impacts liés aux travaux.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 47,14 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. L'estimation des coûts du présent mandat est basée sur les barèmes d'honoraires professionnels proposés par l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) pour des projets présentant une complexité et des conditions similaires, soit un aménagement de parc en milieu urbain (catégorie 2) présentant une complexité moyenne. L'enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle (2016-2017) est de l'ordre de 4 721 500 \$, incluant toutes les taxes, les dépenses incidentes et les contingences. L'écart de 47,14% entre l'estimation réalisée à l'interne et le prix du soumissionnaire s'explique par le fait que l'adjudicataire recommandé est une firme spécialisée en aménagement de terrains sportif. De petite taille, elle a des coûts et des charges administratives moins élevés que les firmes avec qui elle est en concurrence. Aussi, cette firme réalise présentement le premier contrat de service professionnel regroupant 15 terrains de balles. Elle comprend bien la problématique, les enjeux du mandat et les besoins de la Ville. Une grande partie des documents techniques (détails d'exécution, fascicules du cahier des charges) pourra être reprise par l'équipe de professionnels dans le cadre du présent mandat.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas une telle autorisation dans d'autres contrats.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 11 mai 2016 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 271 908,32 \$, taxes, imprévus et incidences inclus, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 248 288,54 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # RCM 16-012 - « Programme de réfection des terrains de balle » du Service de la diversité sociale et des sports.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection des terrains de balles doivent être entrepris en conformité au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains- *Loi sur la qualité de l'environnement* . De ce fait, une évaluation environnementale du site (ÉES) est présentement en cours pour chacun des sites qui feront l'objet de travaux. L'objectif principal est de déceler les indices de contamination réels et potentiels des sites. Cette activité doit être réalisée à l'intérieur de la zone d'intervention.

D'autre part, les travaux de réfection des terrains de balle doivent être entrepris en conformité au Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les processus d'octrois des contrats de services professionnels et des contrats de réalisation doivent être complétés dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la réalisation des projets qui pourraient avoir des conséquences sur la sécurité des usagers et de la population en général. Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat - Comité exécutif : 29 juin 2016

Début du contrat - rencontre de démarrage : 4 juillet 2016

Date visée pour la fin du contrat : 31 août 2018

Publication SEAO : septembre 2018 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée MONDOU, Anjou
Djaffer HELLEL, Service de la diversité sociale et des sports
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Linda QUESNEL, Montréal-Nord

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 2 juin 2016
Josée MONDOU, 25 mai 2016
Djaffer HELLEL, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy R ROY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-25

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1161477001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Itres Research Limited pour l'acquisition de données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal pour une somme maximale de 267 851,51 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public 16-15055 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Itres Research Limited, ayant obtenu le plus haut pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition de données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal pour une somme maximale de 267 851,51 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres # 16-15055 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est mixte et sera assumée à 28% par l'agglomération pour un montant de 74 998,42 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-14 10:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161477001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Itres Research Limited pour l'acquisition de données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal pour une somme maximale de 267 851,51 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public 16-15055 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Un îlot de chaleur est une zone où les températures sont plus élevées que le secteur environnant, particulièrement des températures maximales de jour et de nuit, par rapport aux températures moyennes. Des impacts sur la santé, la qualité des milieux de vie et l'augmentation des besoins énergétiques sont aggravés par la présence des îlots de chaleur. C'est principalement relié à l'activité humaine et la façon dont les villes sont construites, plus particulièrement l'absence d'arbres ou de végétation et la présence des bâtiments et les grandes surfaces asphaltées ou minéralisées qui absorbent l'énergie solaire. Le phénomène d'îlot de chaleur accentue la fréquence, la durée et l'intensité des vagues de chaleur accablante qui menacent la santé des citoyens vulnérables.

En collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), l'Université de Montréal (UdeM) et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), la Ville est partenaire depuis 2012 dans le développement d'un système d'aide à la décision et de suivi permettant la simulation des conditions de l'environnement physique du territoire montréalais, axé sur les îlots de chaleur et les particules fines, dans le but d'offrir au citoyen un milieu de vie plus sain.

L'UQÀM et l'UdeM travaillent depuis plusieurs années sur le développement d'un tel système fondé principalement sur les images de télédétection. L'accent est mis sur deux problèmes en particulier qui ont une incidence majeure sur la santé publique : la cartographie des îlots de chaleur intra-urbains ainsi que la cartographie des microparticules en suspension dans l'air.

Les principaux partenaires dans ce projet sont :

- l'Agence spatiale canadienne;
- Environnement Canada;
- le Centre d'Études spatiales de la Biosphère (CESBIO-Toulouse-France);

- le CHUM;
- l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM);
- la Ville de Montréal.

Le Service des grands parcs, la Direction de la sécurité civile et de la résilience, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service de l'environnement et les arrondissements misent sur ce projet afin d'optimiser leur approches pour les citoyens.

Les données obtenues permettront, entre autres, l'analyse et la cartographie des îlots de chaleur, des matériaux de surface, de la végétation, et des particules fines dans l'atmosphère (pollution atmosphérique).

Les avantages et retombées du projet pour la Ville sont:

- une meilleure identification des quartiers à privilégier (population affectée et vulnérable);
- l'optimisation de la répartition des végétaux sur l'île de Montréal;
- le développement d'applications adaptées à la Ville de Montréal;
- les recommandations sur les pratiques d'aménagement.

Le projet est évalué à 1 010 000\$ et la participation de la Ville est de faire l'acquisition d'images aéroportées thermiques et visibles haute résolution (nocturne et diurne) pour une participation financière estimée à 250 000 \$ (avant taxes).

Dans ce contexte, il a été décidé de solliciter le marché pour la fourniture de services professionnels afin que la Ville de Montréal obtienne une couverture complète aéroportée d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale du territoire de l'agglomération de Montréal. L'appel d'offres # 16-15055 a été publié du 18 avril au 4 mai 2016. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1er octobre 2016.

L'appel d'offres a été publié le 18 avril 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda n° 1 émis le 3 mai 2016 : précisions apportées par la Ville pour faire suite à des questions techniques formulées par les soumissionnaires.

Les précisions apportées dans cet addenda n'ont aucun impact sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire recommandé s'engage à réaliser la collecte de données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal et à générer les produits dérivés spécifiés dans le devis technique de l'appel d'offres public 16-15055.

Les données obtenues permettront, entre autres, l'analyse et la cartographie des îlots de

chaleur, des matériaux de surface, de la végétation, et des particules fines dans l'atmosphère (pollution atmosphérique).

Les couvertures sollicitées comprendront:

- 1- une acquisition d'images hyperspectrales entre 0.4 et 2.5 micromètres, le jour
- 2- une acquisition d'images hyperspectrales entre 8.0 et 13.0 micromètres, le jour
- 3- une acquisition d'images hyperspectrales entre 8.0 et 13.0 micromètres, la nuit

Toutes ces acquisitions seront à une résolution au sol de l'ordre d'un (1) mètre. À partir de ces données, il sera produit des images calibrées en luminance et orthorectifiées en rapport à la topographie du sol et les bâtiments en 3D. L'orthorectification sera réalisée avec un modèle numérique de surface (MNS) et un modèle numérique de terrain (MNT) de haute résolution, fournis par la Division de la géomatique de la Ville de Montréal.

Le traitement requis sur les données sera :

- l'orthorectification
- à terme des données calibrées en luminances,
- à terme des données fournies en fonction des lignes de vol,
- à terme des données découpées en tuilage ($\leq 1\text{km} \times 1\text{km}$) de sorte qu'une tuile ne dépasse pas 1 GB.

Les biens livrables à produire pour l'adjudicataire recommandé sont les suivants:

LIVRABLES DU PROJET	DATES
1a. Images hyperspectrales acquises entre 0.4 et 2.5 micromètres brutes	Après chaque jour de vol
1b. Images hyperspectrales acquises entre 8.0 et 13.0 micromètres brutes	
2. Rapport des acquisitions d'images	2 semaines après la fin du survol complété
3. Rapport sur les résultats d'un test d'orthorectification	3 semaines après le survol complété
4. Images hyperspectrales entre 0.4 et 2.5 micromètres le jour traitées	4 mois après le survol complété
5. Images hyperspectrales entre 8.0 et 13.0 micromètres le jour traitées	
6. Images hyperspectrales entre 8.0 et 13.0 micromètres la nuit brutes traitées	
7. Rapport final des opérations	4 mois après le survol complété

Un montant forfaitaire de 267 851,51 \$ (taxes incluses) sera remis à l'adjudicataire suivant la livraison et la validation des données brutes et des produits dérivés. C'est un projet clé en main. Par conséquent, il n'y a aucune contingence prévue au contrat. Les travaux devront être menés à terme pour le 16 décembre 2016.

Lors du processus d'appel d'offres, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement; deux (2)

entreprises ont déposé une soumission, soit 33% des preneurs. Mentionnons toutefois que l'une des propositions avait deux preneurs du cahier des charges. Le marché des firmes aptes à réaliser ce type de mandat est restreint puisque l'équipement requis et l'expertise sont très spécialisés. Un avis de désistement pour cet appel d'offres a été reçu par la Ville précisant le motif que la firme n'offre pas les images hyperspectrales.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions:

Les offres des deux (2) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. La Ville procède à l'octroi du contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 6 juin 2016. Les soumissions reçues le 4 mai 2016 ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 16-15055 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenu la meilleure note totale: Itres Research Limited	77,2	47,57	267 851,51 \$	267 851,51 \$
2- Dinmap group.	80,3	41,68	312 714,75 \$	312 714,75 \$
Estimation interne			287 437,50 \$	287 437,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(adjudicataire - estimation)</i>				-19 585,99\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				-6,8%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2ième meilleure note finale - adjudicataire)</i>				44 863,24\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>				16,8 %

Toutes les firmes ont obtenu un pointage intérimaire minimum de 70%.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent contrat n'est pas soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ni à un décret adopté en vertu de cette loi, l'adjudicataire recommandé, soit Itres Research

Limited, n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. La firme ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Dernière estimation réalisée:

L'estimation interne préparée par les professionnels de la Division de la géomatique au moment de lancer l'appel d'offres a été établie à 287 437,50 \$ taxes incluses. Cette estimation a été faite après analyse d'un mandat de banc d'essai d'acquisition de données semblables (couverture territoriale limitée) réalisé par l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal en 2012.

L'écart favorable à la Ville entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation à l'interne est de -19 585,99 \$, soit -6,8 %.

La Ville ne possède pas l'équipement nécessaire pour faire l'acquisition de ce type de données géoréférencées. Le coût d'acquisition d'un tel équipement est extrêmement élevé étant donné les besoins de la Ville. De plus, en utilisant des services professionnels externes, il est possible d'avoir accès à la technologie la plus récente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 267 851,51 \$ taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des Infrastructures, de la voirie et des transports selon la clé budgétaire mentionnée à l'intervention du Service des finances. Cette dépense est mixte dans une proportion de 28 % agglomération et de 72% ville centrale. Elle représente un coût total net de 244 584,13 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'octroi du contrat est refusé, l'acquisition de ces données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal ne pourra être faite et la Division de la géomatique ne pourra fournir les données de base pour l'analyse des îlots de chaleur et la cartographie des microparticules en suspension dans l'air sur le territoire et privera la Ville des avantages et retombées du projet mentionnés en contexte. Ces données ne pourront être par la suite offertes sur le portail des données ouvertes.

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 4 juillet 2016, soit la date du début possible de l'acquisition des données pour faire une analyse cohérente des îlots de chaleur, les partenaires de la Ville de Montréal ne pourront pas faire l'analyse pertinente par la suite

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : début juillet 2016

Fin des travaux : mi-décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s géomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2016-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-06-13



Dossier # : 1167231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé à la firme Systematix technologies de l'information inc., (CE15 1277) pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures afin de développer un outil de gestion - Approuver le projet d'avenant no 1.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé à la firme Systematix technologies de l'information inc. (CE15 1277) pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures afin de développer un outil de gestion;
2. d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Systematix technologies de l'information inc..

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-16 07:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé à la firme Systématix technologies de l'information inc., (CE15 1277) pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures afin de développer un outil de gestion - Approuver le projet d'avenant no 1.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'intégration, de la conception et de la réalisation de projets d'infrastructures d'une valeur de plus de 250 M\$ annuellement. Afin de s'acquitter de sa mission d'exécutant, tel que spécifié dans l'encadrement administratif C-OG-SFIN-D-15-001, la DI a besoin d'un outil d'intelligence d'affaires sophistiqué qui lui permet entre autres de consigner ses objectifs et d'en évaluer l'atteinte.

En effet, lorsque l'information propre à la gestion de projets est croisée avec celle provenant des systèmes traditionnels de la Ville (Simon, Investi, GTI/Gespro), on peut réellement parler d'intelligence d'affaires.

La DI maintient et développe depuis 2010 un outil de gestion nommé « Tableau de bord » qui lui permet de saisir, consolider et consulter de l'information de gestion afin de répondre à des besoins de suivi de projets et de reddition de compte. Ce vaste entrepôt de données permet d'obtenir une mine d'information sur chaque projet, en plus de présenter les avantages suivants:

- automatisation des tâches administratives afin de gérer de plus en plus de projets, année après année;
- maintien d'indicateurs de performance variés dans un souci d'amélioration continue;
- réponse rapide aux demandes d'information diverses de la part des services centraux ou de ses différents requérants;

- mise à jour régulière afin de refléter la projection de réalisation annuelle (cette information peut prendre la forme d'un pourcentage d'avancement, d'une phase d'un projet ou de la date de début d'une autre phase par exemple).

Afin de poursuivre le développement et le maintien de cet outil de gestion et ainsi atteindre les objectifs d'affaires de la DI, des ressources d'appoint spécialisées sont requises. Celles-ci doivent être en mesure d'accomplir les tâches suivantes:

- développer et maintenir des applications en Oracle Application Express 4.2;
- concevoir des modèles de données;
- participer à des rencontres avec le requérant;
- documenter le travail effectué;
- assurer le support dans les applications durant le mandat.

Jusqu'en 2015, la DI utilisait l'entente-cadre du Service des technologies de l'information. Celle-ci arrivant à échéance en 2015, la DI avait alors demandé la publication de l'appel d'offres 15-14483 afin d'obtenir les services d'un analyste programmeur. Un contrat de services professionnels avait donc été accordé à la firme Systématix technologies de l'information inc., le 30 juin 2015 par le Comité exécutif (CE15 1277).

Selon ce contrat, la somme maximale d'honoraires prévue pour l'exécution de tous les services de la firme et du paiement de ses dépenses ne devait pas excéder trois cent quarante-trois mille sept cent soixante-quinze dollars et vingt-cinq cents (343 775,25 \$), incluant toutes les taxes.

La durée prévue du contrat était de douze (12) mois, à partir de la signature de la convention, conformément à l'article 3.2 du devis technique des documents de l'appel d'offres 15-14483, avec une option de prolongation de douze (12) mois, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières et à l'article 3.3 du devis technique des documents de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1277 - 30 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Systématix technologies de l'information inc., pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures pour développer un outil de gestion, pour une somme maximale de 343 775,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14483 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin (1151861002).

DESCRIPTION

Comme l'enveloppe budgétaire maximale du contrat n'est pas encore atteinte, il s'agit pour la Ville de se prévaloir de l'option de renouvellement de douze (12) mois prévue au contrat avec la firme Systématix technologies de l'information inc., et ce, aux mêmes termes et conditions.

Le renouvellement du contrat arrivera à échéance lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue ou à la fin de la nouvelle période de douze (12) mois, selon la première des deux éventualités à survenir.

JUSTIFICATION

Avant l'octroi du contrat à la firme Systématix, la DI utilisait l'entente-cadre du Service des technologies de l'information (STI) pour mener à bien certains mandats de développement et de soutien du « Tableau de bord ». Cette entente-cadre étant expirée, la DI avait obtenu l'autorisation du STI de procéder à un appel d'offres pour obtenir les services d'un analyste

programmeur.

Or, de nouvelles ententes-cadres répondant à des besoins similaires sont actuellement effectives au STI depuis le 19 mai 2016 (CG16 0325) avec les firmes suivantes:

- Conseillers en gestion et informatique CGI inc.
- Société Conseil groupe LGS, une société IBM

La DI pourrait donc utiliser les services des analystes programmeurs de ces ententes. Toutefois, étant donné que les professionnels de la firme déjà attirés au projet de développement du « Tableau de bord » connaissent le système et les besoins de la DI et considérant le taux horaire avantageux soumis par la firme Systématix technologies de l'information inc., il serait favorable pour la Ville de prolonger le contrat actuel qui répond aux besoins de la DI, jusqu'à la nouvelle échéance supplémentaire sachant que la firme est d'accord pour prolonger le contrat aux mêmes conditions. Par ailleurs, un changement de personnel et de firme occasionnerait un délai important ainsi que des frais supplémentaires associés au transfert des connaissances.

Le contractant, Systématix technologies de l'information inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle se trouve en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport au contrat initial. En effet, les dépenses encourues en date du 30 avril 2016 dans le cadre de ce contrat s'élèvent à 150 249,33 \$ taxes incluses, soit 43,7 % de l'enveloppe budgétaire maximale. Il reste donc une portion non utilisée du budget correspondant à 193 525,92 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'autorisation de la prolongation du contrat serait refusée, certains mandats de développement visant une meilleure intégration entre les différentes divisions de la Direction des infrastructures devraient être reportés à une date indéterminée. Le « Tableau de bord » permet un partage accru de l'information entre les divisions et donc une plus grande efficacité dans la réalisation des travaux prévus dans le carnet de commande.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat initial:

Début: 28 juillet 2015

Fin: 27 juillet 2016

Prolongation du contrat:

Début: 28 juillet 2016

Fin: lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue à l'article 8 de la convention ou le 27 juillet 2017, selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 9 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean PELLERIN
C/É arpenteur géomètre

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-08

Marc RICARD
C/d Gestion de projets et économie de la construction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-06-16



Dossier # : 1166157002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'exposition de 3 costumes du spectacle OVO du Cirque du Soleil, à l'occasion de l'Halloween à l'Insectarium, du 16 septembre au 31 octobre 2016 et approuver un projet de convention de partenariat à cette fin. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec le Cirque du Soleil.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'exposition de 3 costumes du spectacle OVO du Cirque du Soleil à l'occasion de l'Halloween à l'Insectarium, du 16 septembre au 31 octobre 2016, et d'approuver le projet de convention de partenariat à cette fin.
2. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec le Cirque du Soleil.
3. D'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-16 17:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'exposition de 3 costumes du spectacle OVO du Cirque du Soleil, à l'occasion de l'Halloween à l'Insectarium, du 16 septembre au 31 octobre 2016 et approuver un projet de convention de partenariat à cette fin. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec le Cirque du Soleil.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation, en 1990, l'Insectarium présente des expositions temporaires en lien avec les insectes. En 2016, le Cirque du Soleil souhaite prêter à l'Insectarium 3 des costumes des acrobates de son spectacle OVO, inspiré du monde des insectes. Les visiteurs de l'Insectarium pourront admirer ces œuvres d'art durant la période d'Halloween.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Tel que décrit dans la convention, le Cirque du Soleil fournira 3 costumes inspirés des insectes, avec mannequins et boîtes de verre pour leur exposition. Il collaborera également à la scénographie. Le service de l'Espace pour la vie ajoutera la présentation de ces œuvres à sa programmation d'automne et en fera la promotion pour susciter un intérêt additionnel des visiteurs pour l'Insectarium durant cette période.

Les costumes sont prêtés gracieusement par le Cirque du Soleil. La valeur de ce prêt est évaluée à 5 000 \$. En échange, tel que détaillé dans la convention, le service de l'Espace pour la vie offrira au Cirque du Soleil une valeur égale en visibilité, dont la promotion du spectacle OVO auprès des visiteurs de l'Insectarium.

JUSTIFICATION

La présentation de ces costumes du spectacle OVO à l'Insectarium est en lien avec l'approche d'Espace pour la vie visant à marier science, art et émotion, notamment en intégrant des éléments culturels à sa programmation, dans une démarche consistant à faire découvrir la nature sous différents angles. L'exposition de ces costumes fournira un nouveau prétexte de communication pour la mise en valeur des activités de l'Insectarium durant la période de l'Halloween.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le Cirque du Soleil, soit une somme de 5 748,75 \$ taxes incluses, est requis. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie; ne pas l'autoriser représente une diminution de l'offre pour le visiteur. Un volet concours, diffusé notamment auprès de la clientèle du Cirque du Soleil, permettra d'accroître nos bases de données clients.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication et marketing du service de l'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Montage : 29 août 2016.

Ouverture à la clientèle : 16 septembre au 1^{er} novembre 2016.

Démontage : entre le 1^{er} et le 30 novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 16 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-09

Albane LE NAY
C/D Communications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-16



Dossier # : 1161643001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 76 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 76 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

Organisme	Nombre de projets en accessibilité universelle	Soutien financier
AlterGo	Quatre	40 000 \$
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	Trois	26 000 \$
Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal	Un	10 000 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-17 16:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161643001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 76 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Priorité de l'administration municipale depuis le Sommet de Montréal, l'accessibilité universelle s'incarne depuis 2006 dans un premier plan d'action, et ce, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (article 61.1). Adopté en octobre 2012, le dernier « Plan d'action municipal en accessibilité universelle » contient plus de 400 engagements provenant de 36 unités d'affaires (arrondissements et directions corporatives) et touche l'un ou l'autre des quatre axes suivants : accessibilité architecturale et urbanistique; accessibilité des communications municipales; accessibilité des programmes, des services et de l'emploi; ainsi que, sensibilisation et formation.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a fait un appel de projets aux organismes membres du Comité des partenaires afin qu'ils déposent des projets en accessibilité universelle. Par la suite, un Comité d'analyse des projets a été constitué avec le mandat de recommander les projets en accessibilité universelle aux fins d'approbation par la Ville de Montréal. Les projets déposés ont été évalués selon les critères suivants, dans leur ensemble :

- a) Concordance avec le « Plan d'action en accessibilité universelle » et la « Politique municipale d'accessibilité universelle »
- b) Collaboration des unités administratives
- c) Collaboration avec le Comité des partenaires ou concertation avec le milieu associatif
- d) Innovation d'expertise ou historique d'intervention
- e) Montage financier contribuant à l'effet levier

La composition du comité était représentative des quatre axes :

- Axe 1- Architecture et urbanisme (trois membres)
- Axe 2- Programmes, services et emploi (quatre membres)
- Axe 3- Communications municipales (deux membres)
- Axe 4- Sensibilisations et formations (deux membres)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1518 du 12 août 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle, dont 35 000 \$ à AlterGo, et 20 000 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain-

CM14 0928 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle

CE14 1367 du 3 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014, dont 25 000 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain pour quatre projets et 10 000 \$ à AlterGo pour la formation en accessibilité universelle;

CE13 0632 du 15 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 900 \$ à cinq organismes, dont 49 000 \$ à AlterGo pour quatre projets en accessibilité universelle, 10 000 \$ à AlterGo pour la formation, et 9 500 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain et pour l'année 2013, dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle.

DESCRIPTION

Plusieurs projets ont été recommandés par le comité d'analyse des projets. Les résultats de cette analyse se trouvent en pièce jointe au sommaire décisionnel. Un total de 76 000 \$ en soutien financier est donc demandé dans le cadre du présent sommaire.

AlterGo - Quatre projets

Montant recommandé : 40 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et se réalisent en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- Participer à différents comités des Jeux du Québec, évaluer des événements en arrondissement et produire un document comprenant l'ensemble des éléments favorisant l'accueil des athlètes lors des Jeux du Québec; mettre à jour la liste des installations municipales inscrites à la VATL - 14 000 \$;
- Améliorer les services accessibles universellement dans les piscines de la Ville de Montréal en augmentant les liens entre les organismes spécialisés auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle et les piscines répondant à leurs critères, en accroissant le niveau d'expertise en accessibilité universelle à la SDSS; outiller le personnel des piscines : sécurité, lien avec les organismes, accueil des personnes, autres - 10 000 \$;
- Favoriser l'accès aux bibliothèques pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle, accroître le niveau d'expertise en accessibilité universelle au Service de la culture de façon à ce qu'ils deviennent des agents multiplicateurs, développer des liens entre les personnes et les organismes spécialisés auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle et les bibliothèques de façon à augmenter la participation

aux activités et la fréquentation; améliorer le rayonnement du Mois de l'accessibilité universelle dans les bibliothèques - 8 000 \$;

- Poursuivre le développement de l'expertise en accessibilité universelle des parcs avec les partenaires, réunir les acteurs municipaux en arrondissement et au Service des grands parcs pour partager l'expertise et les besoins, participer aux groupes de travail sur le sujet et faciliter la fréquentation des parcs par les personnes ayant une limitation fonctionnelle ainsi que leur participation à la programmation - 8 000 \$.

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, ci-après désigné « ROPMM » - Trois projets

Montant recommandé : 26 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et sont tous en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- Former un comité aviseur, rassemblant les principaux acteurs impliqués dans les différents projets du volet « Montréal, ville intelligente et numérique », définir les interventions requises en matière d'AU, et, s'il y a lieu, présenter les obstacles d'accessibilité ou d'utilisabilité ainsi que proposer des correctifs; Procéder à des évaluations techniques de l'accessibilité - 10 000 \$;
- Constituer des groupes d'utilisateurs-testeurs composés de personnes ayant différentes limitations fonctionnelles; Organiser des séances d'évaluation fonctionnelle de l'accessibilité et de l'utilisabilité du nouveau site Web de la Ville par le groupe d'utilisateurs-testeurs, sur différents agents utilisateurs (ordinateurs ou appareils mobiles, munis ou non de technologies d'adaptation), à toutes les étapes du développement; Procéder à des évaluations techniques de l'accessibilité, à différentes étapes du développement - 10 000 \$;
- Valider les possibilités d'utilisation de logiciels de l'écrit à l'audio - 6 000 \$.

Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, ci-après désigné « TCAIM » - Un projet

Montant recommandé : 10 000 \$

Le projet vise l'accessibilité universelle et est en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- Développer, tester et identifier les bonnes pratiques, réaliser un inventaire des solutions et des prototypes utilisables dans le cadre du projet Living Lab et Fab lab : Les aînés leaders de leur mobilité - 10 000 \$.

JUSTIFICATION

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Grâce à leur expertise et leur ouverture à la collaboration, les organismes ont pu développer avec les unités centrales et les arrondissements, un partenariat intéressant en accessibilité universelle.

- **AlterGo** regroupe environ 90 organisations visant à soutenir l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir.
- Le **ROPMM** est un réseau montréalais composé d'organismes communautaires engagés dans la promotion des intérêts ou la défense des droits des personnes vivant avec une déficience physique, sensorielle et du langage.
- La **TCAIM** a pour mission d'offrir un lieu où l'on agit de concert avec les organismes d'aînés de l'Île de Montréal pour améliorer la qualité de vie des citoyens âgés tout en construisant une solidarité avec tous les âges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 76 000 \$ est prévu au SDSS. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau suivant indique le soutien financier accordé par la Ville à ces organismes dans le passé pour des projets semblables.

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé 2016	% Ville du budget du projet
	2014	2015		
AlterGo	60 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	86 %
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	25 000 \$	20 000 \$	26 000 \$	100 %
Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal	-	-	10 000 \$	84 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collaboration entre la Ville et le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles consiste en un partenariat important, positif et efficient. Tous les projets recommandés contribuent à rendre la ville de Montréal plus accessible. L'approbation des présentes conventions maintiendra la position de la Ville en tant que promoteur actif et novateur en matière d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action municipal 2015 - 2018 en accessibilité universelle est l'un des divers outils de planification ou d'intervention de la Ville mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'action 13 : aménager des quartiers durables et de l'action 36 : être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication spécifiques seront élaborées de façon à donner une visibilité aux interventions municipales dans le domaine de l'accessibilité universelle, tant au niveau de la Ville centre qu'à celui des arrondissements. Elles seront développées par projet en partenariat avec les organismes responsables des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2016 Présentation pour approbation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-06

Nadia BASTIEN
Chef de la division Relations interculturelles et
clientèles spécifiques.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michèle LAFOND
Chef de division

Tél : 514 280-4471
Approuvé le : 2016-06-17



Dossier # : 1165066007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Approuver les 28 projets d'infrastructures proposés dont 26 par 13 arrondissements et deux par deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 », tel que décrits au sommaire décisionnel

Il est recommandé :
d'approuver les 28 projets d'infrastructures, dont 26 proposés par 13 arrondissements de la Ville de Montréal et deux par deux services centraux, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016 - 2018 », tels que décrits au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-15 18:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165066007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Approuver les 28 projets d'infrastructures proposés dont 26 par 13 arrondissements et deux par deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 », tel que décrits au sommaire décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) et de se doter d'un plan d'action en faveur des aînés pour répondre adéquatement à leurs besoins, plan d'action qu'elle adoptait en 2012. L'ancienne Direction de la diversité sociale était alors mandatée pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre du plan d'action intitulé « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 », dont la copie est jointe au dossier. Élaboré avec la participation et la consultation de nombreux acteurs issus de l'administration municipale, du milieu politique, des citoyens aînés et des organismes présents sur le territoire montréalais, le « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 » est coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Ce plan d'action s'appuie sur sept principes:

- Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés et porter une attention particulière aux personnes isolées, marginalisées et à celles de diverses appartenances culturelles;
- L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés;
- La prise en compte des besoins différenciés des personnes âgées selon le sexe;
- Le partenariat et la concertation pour agir ensemble;
- La synergie de l'intervention pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe;
- La flexibilité pour s'adapter aux changements.

Le SDSS dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées. Les dépenses budgétaires pour la réalisation de ces projets municipaux visant les aînés étaient

encadrées par le « Programme Municipalité amie des Aînés - Montréal 2015-2007 », jusqu'à l'adoption en 2016 du « Programme Municipalité amie des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ». Ce dernier est venu bonifier le programme avec un volet en accessibilité universelle. Ce volet additionnel destiné au mobilier urbain et aux infrastructures extérieures vient favoriser l'application des principes mentionnés précédemment.

Pour faire de cette démarche un projet collectif, les arrondissements ont été invités à soumettre des projets en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville et qui doivent s'inscrire dans l'un des sept engagements du Plan d'action. À la suite d'un premier appel de projets lancé en mai 2015, un total de 14 projets étaient approuvés par le comité exécutif. Le SDSS lançait, le 1er février 2016, un deuxième appel de projets, auprès des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du programme bonifié « Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ». Le dépôt des projets devait être fait avant le 15 avril 2016. Un total de 28 projets jugés admissibles font l'objet de ce dossier.

Le dossier soumis pour approbation 28 projets d'infrastructure déposés par les unités d'affaires. Les projets portés par les arrondissements ont fait l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement (voir pièces jointes) et ceux portés par un service central, d'une décision de leur direction. Les arrondissements et les services centraux s'assureront notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à leur réalisation. Le SDSS demeure gestionnaire du Programme et s'assure du respect des orientations de celui-ci et, à cette fin, agira notamment comme partie prenante au dossier décisionnel de tout projet.

Le soutien financier correspond à 100 % des coûts admissibles de chaque projet. Cependant, le soutien financier annuel accordé par projet ne peut excéder 200 000 \$ dans le cas d'un projet d'arrondissement et 500 000 \$ dans le cas d'un projet porté par un service central. Le "Programme Municipalité amie des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018" est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0153 - 27 janvier 2016

Approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 »

CM16 0145 - 25 janvier 2016

Adopter le Règlement 16-014 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles »

CM15 1248 - 26 octobre 2015

Adopter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi

CE15 1328 - 29 juillet 2015

Approuver les 14 projets d'infrastructures proposés par huit arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 5015 - 2017 », tels que décrits au dossier décisionnel

CE15 0826 - 6 mai 2015

Approuver, tel que soumis, le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

CG15 0230 - 26 mars 2015

Adopter le Règlement RCG 15-030 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

CM15 0353 - 23 mars 2015

Adopter le règlement 15-033 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

CM12 0850 - 24 septembre 2012

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipale pour les aînés 2013-2015

DESCRIPTION

Les projets proposés doivent répondre aux critères d'admissibilité du « Programme municipalité amie des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2015 - 2018 » et tenir compte de ses paramètres d'évaluation. Comme il a été mentionné précédemment, ils doivent être en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville et doivent faire l'objet, dans tous les cas, d'une résolution du Conseil d'arrondissement, ou d'une décision de la direction du service central concerné.

Deux volets étaient mis de l'avant pour ce deuxième appel de projets :

- Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées - volet MADA
- Accessibilité universelle des infrastructures municipales - volet Accessibilité universelle

Les projets déposés dans le cadre du volet MADA doivent s'inscrire dans l'un des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 » :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés
- Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville
- Améliorer l'accessibilité à l'information
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté
- Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

Les projets déposés dans le cadre du volet Accessibilité universelle doivent être fidèles à la définition du concept et leur financement doit permettre l'aménagement d'infrastructures ou l'achat de mobilier urbain. Les objectifs et orientations de ces projets doivent répondre aux besoins des limitations motrices, auditives, visuelles et intellectuelles. Les organismes du milieu doivent être consultés afin d'intégrer les projets dans une plus grande planification en accessibilité universelle. Ce volet exclut certains travaux pour les modifications apportées aux immeubles municipaux qui sont déjà couverts par un programme géré par un autre service.

Après avoir analysé les 34 projets reçus, le SDSS en a retenu 28 pour recommandation parce qu'ils rejoignent les objectifs du programme et répondent aux critères d'admissibilité. Un tableau synthèse de tous les projets recommandés, le formulaire individuel de financement dûment rempli par les arrondissements pour chacun d'eux ainsi que la résolution du conseil d'arrondissement concerné sont en pièces jointes au dossier.

Des 28 projets recommandés, 18 projets se répartissent entre 10 arrondissements et concernent le volet MADA, alors que les autres 10 projets, dont huit sont répartis entre cinq arrondissements et deux sont sous la responsabilité de services centraux, concernent le volet Accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Les données les plus récentes, celles du recensement de 2011, indiquent que près de 24% des personnes âgées du Québec habitent l'île de Montréal.

Au nombre de 250 335 sur une population de 1,65 million de citoyens, les personnes âgées représentent près de 16% de la population montréalaise et, à l'horizon 2026, ils seront plus de 21% soit une personne sur cinq. Des investissements sont donc nécessaires pour que la Ville s'assure de mettre à leur disposition les infrastructures nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie pour, à terme, leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

La Ville s'est donné comme priorité d'améliorer l'accessibilité universelle qui représente aussi un défi majeur et touche directement la qualité de vie des Montréalais. Dans les faits, un tiers des citoyens, âgés de 15 ans et plus, sont touchés par des incapacités de longue durée et des milliers d'autres doivent, à un moment de leur vie, composer avec une limitation fonctionnelle temporaire. Chez les personnes âgées, l'incidence des limitations fonctionnelles est d'ailleurs plus élevée que dans la population en générale. C'est dans ce contexte que le programme a été bonifié pour tenir compte des besoins municipaux en matière, non seulement de personnes âgées, mais aussi de celles qui ont des limitations fonctionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SDSS dispose pour la réalisation du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle 2015 - 2018 » d'un budget d'infrastructures au PTI 2016 - 2018 de 7,1 M\$, soit 2,25 M\$ en 2016, 2,4 M\$ en 2017 et 2,5 M\$ en 2018 (sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal). Les 28 projets d'infrastructures retenus totalisent une somme globale de 4 464 815,42 \$ en dépenses au budget triennal d'immobilisation (PTI). Cette somme sera imputée à même le règlement d'emprunt corporatif de 4 650 000 \$, soit le Règlement 16-014.

La somme globale de 4 464 815,42 \$ nécessaire à ce dossier se répartit comme suit :

- 2016 : 1 532 233,12 \$
- 2017 : 2 078 637,84 \$
- 2018 : 853 944,46 \$

Sous réserve de l'approbation des projets par le comité exécutif, le versement de l'aide financière se fera tel que le prévoit la section 4, Nature et versement de l'aide financière du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle Montréal 2016 - 2018 ». C'est ainsi que le versement de 100 % de l'aide financière se fera par virement de crédits autorisés à l'arrondissement ou au service corporatif concerné à l'octroi de contrat de travaux. De plus, dans le cas où l'aide concerne un contrat de services professionnels pour aider à la réalisation de plans et devis, un maximum de 25 % de l'aide financière serait viré à l'octroi du contrat de services professionnels, le solde étant viré à l'octroi du contrat de travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce programme permettra à la Ville de réaliser des projets mieux adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Olivier BEAUSOLEIL
Conseillers en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
Chef de la division Relations interculturelles et
clientèles spécifiques.

Le : 2016-06-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-10



Dossier # : 1162912002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 325 850 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets du service de l'Espace pour la vie en 2016; autoriser un budget additionnel de dépenses de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation.

Il est recommandé :

- 1- d'accepter une subvention de 325 850 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2016;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-17 14:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1162912002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 325 850 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets du service de l'Espace pour la vie en 2016; autoriser un budget additionnel de dépenses de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Fondation Espace pour la vie est de contribuer financièrement au développement d'Espace pour la vie et aux missions culturelles, sociales, éducatives, artistiques et scientifiques de ses institutions, afin de les faire rayonner sur les plans local, national et international.

Dans cette perspective, elle souhaite participer, en 2016, au financement de plusieurs activités porteuses d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0993 (18 août 2015): Accepter une somme de 111 692 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015; autoriser un budget de dépenses équivalent (1150348002).

CE15 1187 (10 juin 2015): Accepter une contribution financière de 75 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour l'opération de la balade du Jardin botanique de Montréal au cours de l'été 2015 (1150715002).

DESCRIPTION

Avec cette contribution de 325 850 \$, la Fondation Espace pour la vie participera à la réalisation des activités et événements suivants:

- Parcours des phytotechnologies - pôle 1 - Jardin de la pureté (255 000 \$)

Ce jardin sera intégré aux Jardins aquatiques du jardin botanique lors des travaux de restauration qui auront lieu à l'automne 2016. Des plantes aquatiques filtrantes et performantes contribueront à purifier une partie des eaux grises qui proviendront du futur Insectarium et à les recycler dans les aménagements existants et pour l'arrosage des végétaux. Un montant de 85 000 \$ additionnel, pour ce projet, sera versé d'ici la fin de l'année 2016, conditionnellement à l'encaissement par la Fondation Espace pour la vie des montants dus de certains donateurs.

- Programmation "Les héros de la forêt" (50 000 \$)

« Les héros de la forêt », au Jardin botanique, se veut une aventure familiale et une rencontre intime avec les arbres, sous forme de contes et d'une quête captivante dans la saulaie, pour les plus aventureux. Cette contribution est possible grâce à la participation de la Fondation des Amis de l'environnement TD.

- Parcours des phytotechnologies - plan topographique (10 000 \$)

La réalisation du plan topographique pour un des pôles du parcours phytotechnologique, le Jardin des racines aux nuages, est nécessaire car le plan géomatique du Jardin botanique n'est pas suffisamment précis. Ce projet est présentement en phase de démarrage en vue de l'étude de faisabilité fonctionnelle et technique et du concours d'architecture du paysage.

- Programme "Mon Jardin Espace pour la vie" (5 000 \$)

Depuis 2013, ce programme de certification vise à encourager les citoyens à aménager chez eux un, deux ou trois jardins thématiques proposés par le programme Mon jardin Espace pour la vie: un jardin pour la biodiversité, un jardin pour les oiseaux ou une oasis pour les monarque. Ce montant permettra d'augmenter le nombre d'heures de travail des préposés aux renseignements horticoles, dans le cadre de ce projet, pour assurer le lien avec les citoyens tout au long de la période de certification et pour réaliser les suivis nécessaires au bon fonctionnement du programme. 334 jardins ont été certifiés en 2015, soit une augmentation de de 65 %.

- Camps de jour du Biodôme et du Jardin botanique (5 850 \$)

Les camps de jour d'Espace pour la vie sont prisés des jeunes de 7 à 14 ans. Ils permettent aux jeunes amoureux de la nature de profiter d'une foule d'activités éducatives reliées aux sciences naturelles telles que la botanique, l'entomologie, l'ornithologie, la géologie, la biologie, l'écologie et l'astronomie. Des excursions, des activités sportives, des jeux et des sorties complètent ce programme aussi amusant qu'instructif. L'implication de la Fondation permettra à une vingtaine d'enfants ayant des besoins particuliers ou venant de milieux défavorisés de participer à ces camps au Jardin botanique, au Biodôme, à l'Insectarium et au Planétarium.

JUSTIFICATION

La contribution de la Fondation Espace pour la vie permettra de renforcer les efforts de la Ville de Montréal quant au développement et au renouvellement des activités et événements d'Espace pour la vie, plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de fonctionnement de 70 850 \$ est requis, couvert par la contribution de 325 850 \$ de la Fondation Espace pour la vie. Ces dépenses seront assumées par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant de la contribution de la Fondation Espace pour la vie sera couvrira différentes dépenses de fonctionnement pour les projets mentionnés ci-dessus. Notamment, 5 000 \$ seront utilisés en rémunération pour le programme "Mon Jardin Espace pour la vie".

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu que les revenus additionnels couvrent les dépenses additionnelles. Ce montant devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

La différence de la contribution de la Fondation Espace pour la vie, soit 255 000 \$, sera

appliquée en réduction du coût du projet PTI du parcours des phytotechnologies du Jardin botanique, prévu au programme de maintien du service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas accepté, les activités d'Espace pour la vie ne pourront être réalisées à leur plein potentiel ou même ne pourront être réalisées tout simplement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
(Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal

ENDOSSÉ PAR

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal

Le : 2016-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-17



Dossier # : 1160191003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation budgétaire 2016 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 600 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration du même montant

Il est recommandé :

1. d'augmenter la dotation budgétaire 2016 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 600 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien;
2. d'autoriser un virement budgétaire du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du service, dépenses d'agglomération (centre de responsabilité 105505).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-09 16:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160191003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Augmenter la dotation budgétaire 2016 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 600 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration du même montant

CONTENU

CONTEXTE

Pour ses activités d'administration générale, de planification et de soutien, le Service du développement économique dispose de quatre sources de financement. Pour l'année 2016, le tableau qui suit indique ces sources et les budgets originaux associés à chacune :

Centre de responsabilité	Objet	Budget
105505	Développement économique et initiatives stratégiques (agglo)	465 500
105664	Développement économique et initiatives stratégiques (local)	100 000
105672	Études	430 000
Plusieurs	Mise en œuvre de la stratégie de développement économique (enveloppe de 175 M\$)	13 434 400

Dans le cas spécifique de l'enveloppe de 175 M\$, le budget disponible permet uniquement la réalisation de projets inscrits à sa programmation, soit certains PR@M, la promotion des secteurs de la mode et du design, le Plan commerce et le soutien aux projets structurants. Tous les autres besoins doivent être comblés par les trois autres sources budgétaires.

Durant les cinq premiers mois de l'année 2016, ces budgets ont été sollicités au point où les disponibilités budgétaires sont maintenant quasi inexistantes. Afin de permettre la poursuite de son travail, le Service du développement économique requière une augmentation de sa

dotation budgétaire 2016 de 600 000 \$, entièrement destiné aux dépenses d'agglomération (cr 105505).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0729 - 10 décembre 2015 - Adoption du le budget 2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ;

CM15 1390 - 9 décembre 2015 - Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2016.

DESCRIPTION

Le budget 2016 du Service du développement économique a été préparé dans un contexte de restructuration. D'un organigramme présentant 25 employés à la création du Service en 2014, son organigramme a progressé en 2015 et lors de l'approbation du budget 2016 à l'automne 2015, il présentait 43,5 année-personnes. Depuis, tous les postes créés ont été comblés.

Par ailleurs, en juin 2015 a été lancé le Plan d'action 2015-2017 en développement économique, soit la feuille de route que la Direction du Service a le mandat de mettre en oeuvre. Les effectifs du Service sont concentrés sur la réalisation de ce plan et sur de nouveaux mandats reçus depuis, notamment la coordination et la promotion de PME MTL, la préparation des événements liés à la Maison des régions ainsi que la mise en oeuvre d'un outil de gestion interne.

Le tableau qui suit présente une comparaison 2015 et 2016 (à jour au 15 mai 2016) de l'état des dépenses de fonctionnement du Service selon les grands postes budgétaires.

Service du développement économique

Budget 2015 - Sommaire des dépenses (CR 105505)			Budget 2016 - Sommaire des dépenses et engagements au 15 mai (CR 105505)		
Objet	Budget original	Total engagé ou dépensé	Objet	Budget original	Total engagé ou dépensé
Déplacements, stationnements, hébergements, dépenses de fonction (53201, 53202, 53203, 53206)	28 000,00	66 497,00	Déplacements, stationnements, hébergements, dépenses de fonction (53201, 53202, 53203, 53206)	20 300,00	38 839,00
Messagerie et transport de biens (53401, 53402)	0,00	3 756,00	Messagerie et transport de biens (53401, 53402)	0,00	1 415,00
Téléphonie et téléinformatique (53601, 53604)	0,00	24 101,00	Téléphonie et téléinformatique (53601, 53604)	0,00	4 999,00
Publicité, communication, commandites, cotisations, films (53801, 53802)	61 600,00	177 221,00	Publicité, communication, commandites, cotisations, films (53801, 53802)	40 500,00	223 712,00
Cotisations versées à des associations (54702)	16 500,00	42 217,49	Cotisations versées à des associations (54702)	16 500,00	15 148,00
Honoraires professionnels (54301, 54304, 54305)	40 400,00	87 584,00	Honoraires professionnels (54301, 54304, 54305)	344 100,00	179 470,00
Services techniques (54501, 54502, 54505, 54506, 54510, 54511, 54590)	30 000,00	65 187,00	Services techniques (54501, 54502, 54505, 54506, 54510, 54511, 54590)	30 000,00	45 422,00
Frais d'accueil et de réception (54701)	24 000,00	28 368,00	Frais d'accueil et de réception (54701)	10 000,00	23 357,00
Location immeuble, meubles, équipements + entretien (55201, 55206, 55403, 55404) (sauf immeubles sous la resp SDÉ)	0,00	6 352,00	Location immeuble, meubles, équipements + entretien (55201, 55206, 55403, 55404) (sauf immeubles sous la resp SDÉ)	0,00	10 044,00
Différentes fournitures (56502, 56511, 56513, 56590, 57402)	4 100,00	21 012,00	Différentes fournitures (56502, 56511, 56513, 56590, 57402)	4 100,00	30 827,00
Contribution à d'autres organismes (61900)	3 000,00	0,00	Contribution à d'autres organismes (61900)	0,00	25 000,00
Total - 105505 - Agglo	207 600,00	522 295,49	Total - 105505 - Agglo	465 500,00	598 233,00
Total - 105664 - Local	0,00	0,00	Total - 105664 - Local	100 000,00	93 587,00
Total - 105672 - Études	430 000,00	94 400,00	Total - 105672 - Études	430 000,00	239 548,00

Grand total 2015 637 600,00 616 695,49 Grand total au 15 mai 2016 995 500,00 931 368,00

D'une dotation en budget de fonctionnement de 637 600 \$ en 2015, dont 430 000 \$ spécifiques à des études obtenus en cours d'année, le budget de fonctionnement est passé à 995 500 \$ en 2016. Il apparaît toutefois que le dynamisme du Service, alimenté par le Plan d'action 2015-2017 ainsi que de nouveaux mandats, a entraîné des dépenses supérieures aux prévisions. En effet, deux grands postes budgétaires présentent, en 2016, une progression significative associée à ce dynamisme, soit les " Honoraires professionnels " et les activités liées à " Publicité, communication, commandites, cotisations, films ". Les " Différentes fournitures " ont aussi une longueur d'avance aisément explicable par les besoins associés à l'installation de nouveaux employés depuis le début 2016.

Si les dépenses du Service ont atteint 931 368 \$ durant les 4,5 premiers mois de l'année 2016, il apparaît que ce rythme devrait sensiblement diminuer d'ici la fin de l'année, à moins que des mandats non budgétés lui soient confiés. Aussi, certains grands projets, SÉRI, PME MTL et la Maison des régions, ont été inscrits à la programmation de l'enveloppe de 175 M\$, ce qui devrait diminuer sinon éliminer leur utilisation du budget régulier du Service. En conséquence, il apparaît qu'une augmentation de 600 000 \$ du budget régulier du Service serait suffisante pour compléter l'année 2016.

JUSTIFICATION

Depuis sa création en 2014, le Service du développement économique a fait l'objet d'une structuration afin de lui donner la capacité de remplir sa mission. D'un organigramme de 25 employés en 2014, la dotation du Service a progressé en 2015 pour atteindre 43,5 année-personnes lors de l'approbation du budget 2016 à l'automne 2015.

L'ajout des nouvelles ressources a nécessité des dépenses d'installation importantes mais elle a aussi généré, dans le but de réaliser la mission du Service, mettre en oeuvre le Plan d'action 2015-2017 en développement économique et supporter différents organismes œuvrant au dynamisme économique de Montréal, des dépenses importantes.

Un budget supplémentaire de 600 000 \$ pour compléter l'année 2016 permettrait au Service de poursuivre cette mission et les activités qui y sont liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique, soit le centre de responsabilité 105505 (dépenses d'agglomération).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S'il n'est pas donné suite à la présente demande, le fonctionnement du SDÉ s'en trouvera perturbé. Certains mandats pourraient, pour l'année 2016, être abandonnés, réduits ou reportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-06-02

CE : 30.004

2016/06/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2016/06/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2016/06/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160793001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Ordonnance relative à l'écocentre Saint-Laurent

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu de l'article 37 du Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023) , l'ordonnance no (ce numéro sera attribué par le Service du greffe jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier), relative à l'écocentre Saint-Laurent.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-17 16:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160793001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Ordonnance relative à l'écocentre Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération. Le Service de l'environnement est responsable du traitement et de la valorisation des matières résiduelles.

Les écocentres de la Ville de Montréal ont pour mission première de permettre aux citoyens de venir déposer, dans des espaces dédiés et sécuritaires, diverses matières dans le but d'être réutilisées, recyclées et/ou valorisées afin d'éviter leur élimination. Dans un même temps, les écocentres s'avèrent être des lieux de sensibilisation citoyenne pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles produites.

Le Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023) a été sanctionné (rendu officiel) en novembre 2010. L'écocentre Saint-Laurent ouvrira ses portes à l'été 2016. Dans cette perspective, une ordonnance doit être adoptée par le comité exécutif afin d'inscrire au règlement le nouvel écocentre Saint-Laurent et de déterminer le nombre de visites qu'un client admissible peut effectuer à cet écocentre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0420 - 25 novembre 2010 - Adopter le Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023).

DESCRIPTION

L'ordonnance se lit comme suit:

1. L'Écocentre Saint-Laurent situé au 3535, rue Sartelon, Montréal (Québec), H4R 0K5, est un écocentre au sens de la définition de ce mot prévue à l'article 1 du Règlement sur

l'utilisation des services des écocentres.

2. Le nombre de visites d'un client admissible à l'Écocentre Saint-Laurent est illimité.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de préciser par ordonnance que l'écocentre Saint-Laurent est un écocentre au sens du Règlement sur l'utilisation des écocentres et que le nombre de visites y est illimité et non limité à 15 tel que le prescrit l'article 16 du Règlement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation des écocentres répond à l'objectif de Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux, des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants d'ici 2019, tel qu'inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette ordonnance vient inscrire l'écocentre Saint-Laurent au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023) comme lieu de dépôt et de récupération des matières admissibles par apport volontaire, incluant un centre du réemploi et un service de pesée. Ce nouvel écocentre viendra augmenter l'offre de services aux citoyens de l'agglomération montréalaise et, particulièrement, les citoyens qui résident dans la partie ouest de l'île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 29 juin 2016 - Adoption de l'ordonnance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet de règlement est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DEMERS
agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-06

Michel RABY
C/d developpement collecte transport
matieres residuelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514 872-3935

Approuvé le : 2016-06-17

CE : 50.001

2016/06/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/06/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS